

# NOS PRIORITÉS POUR 2017

*Ces dernières années, toute la politique d'aménagement du territoire a été fondée sur deux piliers, faire de puissantes régions et avoir des métropoles fortes de rang européen, avec un leitmotiv officiel : Big is beautiful.*

*La majorité de la population, et singulièrement la majorité des classes populaires, vivent à l'écart des territoires les plus dynamiques, dans une « France périphérique » selon la formule polémique de Christophe Guilluy. Des marges périurbaines les plus fragiles des grandes villes jusqu'aux espaces ruraux en passant par les petites villes et villes moyennes, c'est 60 % de la population qui vit à l'écart des métropoles mondialisées. Il faut donc proposer des politiques adaptées pour ces territoires urbains et ruraux.*

*D'un point de vue strictement électoral pour 2017, si l'on s'en tient à l'étude commandée par Villes de France sur les scrutins passés (étude Kantar public - Tns Sofres), les villes non-métropolitaines de plus de 15 000 habitants représentent 30% du corps électoral. Soit un corps électoral 3,8 fois plus important que celui des 15 plus grandes villes françaises.*

# ADRESSE DE VILLES DE FRANCE AUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

## 1 **Bâtir des relations de confiance entre l'Etat et les Collectivités locales**

- **Organiser enfin la concertation avec les élus locaux et leurs associations d'élus** au sein d'une structure dédiée. Le seul lieu actuel est le Comité des finances locales et tout le reste est informel : ce n'est pas admissible. La fin du cumul des mandats doit être l'occasion de cette mise à plat des relations Etat-Collectivités.
- **Créer un « ministère des territoires »** regroupant les compétences des collectivités locales et l'aménagement du Territoire, et ayant une tutelle effective sur les organes et agences d'Etat déconcentrés.
- **Pérenniser l'organisation multi-sites des services déconcentrés de l'Etat** et éviter le « turn-over » des préfets et des sous-préfets : une durée d'au moins trois ans est indispensable pour un travail efficace.
- **Réduire le délai de recours du préfet** dans le cadre du contrôle de légalité.
- **Maîtriser du côté de l'Etat, la production normative** et l'imposition aux collectivités de nombreux schémas prescriptifs. Poursuivre la réévaluation des normes avec l'objectif de réduction de leur poids financier sur les collectivités territoriales.
- **Revoir le statut de l'élu** pour le rendre plus attractif, l'adapter à la règle du non cumul et favoriser le retour à la vie professionnelle.
- **Clarifier la doctrine d'emploi des polices** (Polices municipales, Police Nationale et Gendarmerie) et intégrer le fait que les polices municipales ne sont pas la variable d'ajustement des missions régaliennes de l'État.

## 2 **Structurer les relations des Collectivités locales entre elles**

### Bloc communal

- **Stabiliser les périmètres** intercommunaux pour la durée du quinquennat.
- **Assouplir l'exercice des compétences** (eau, déchets, PLUi...).
- **Simplifier et donner plus de transparence** au statut juridique des intercommunalités.

### Bloc communal - régions et départements

- **Simplifier les schémas** prescriptifs.
- **Associer réellement tous les acteurs** aux décisions les concernant dans le cadre de l'élaboration des décisions.
- **Donner de la transparence aux priorités** d'investissements des régions (CPER, fonds européens).

## 3 Construire une véritable politique d'aménagement et de compétitivité du Territoire

- Réaffirmer la diversité urbaine et le rôle central des villes petites et moyennes dans l'armature urbaine française.
- Sortir de l'équation grandes régions, grandes métropoles perçues à tort comme les seules locomotives de la croissance nationale.
- Affirmer les priorités de l'aménagement du territoire :
  - pour une politique ferroviaire équilibrée entre les territoires qui s'appuie sur un schéma national de desserte ferroviaire.
  - pour un enseignement supérieur et une recherche confortés dans leur implantation multi-sites.
  - pour une politique de santé proche des habitants.
  - pour l'accélération des infrastructures numériques.
  - pour soutenir en urgence la revitalisation des centres villes
  - pour un appui à la réindustrialisation des territoires en difficultés et le renforcement de l'économie circulaire.

## 4 Donner plus de stabilité et de visibilité au pacte financier État / collectivités locales

### Lois spécifiques pour les collectivités locales

- Réformer les textes fondateurs pour adopter annuellement une loi de finances spécifique aux collectivités locales.
- Réformer la DGF ainsi que le mécanisme de contribution au redressement des finances publiques dans une loi dédiée, et intensifier la péréquation entre les strates de communes avec une meilleure prise en compte des niveaux de pression fiscale, corrélés à la capacité contributive des ménages.
- Elargir le champ d'application du FCTVA en y intégrant les opérations préalables à une opération d'investissement.

### Contrat territorial triennal

- Donner une visibilité sur les ressources des collectivités et développer une culture de l'évaluation des réformes (prise en compte des derniers périmètres, présentation des effets pluri-annuels des réformes proposées).
- Sanctuariser toutes les ressources et les compensations fiscales du bloc communal. Les compensations fiscales sont la contrepartie de décisions prises par l'Etat et supportées par les collectivités : elles sont un dû et non une aumône ou une libéralité.

### Ressources humaines

- Simplifier les procédures pour qu'elles soient moins lourdes et plus efficaces.
- Prendre des dispositions pour rendre, dans le cadre d'un dialogue social national et local, les 35 h effectives et régler de manière claire la question du/des jours de carence.
- Associer les collectivités aux décisions nationales qui les concernent : les négociations sur la rémunération de nos agents ne peuvent être menées entre l'Etat et les organisations syndicales sans que les associations d'élus-employeurs y soient réellement associées.

**Présidée par Caroline Cayeux**, sénateur-maire de Beauvais,  
Présidente de la CA du Beauvais, et **co-présidée par Jean-François**

**Debat**, maire de Bourg-en-Bresse, président de la CA Bourg-en-

Bresse Agglomération, **VILLES de FRANCE**, association d'élus pluraliste, (forte de près de 30 ans d'action, sous son ancienne dénomination de Fédération des villes moyennes). représente et accompagne les villes et agglomérations de taille infra-métropolitaine du territoire national dont elles forment l'armature urbaine. Elle regroupe ainsi près de la moitié de la population française.

**VILLES de FRANCE** informe ses adhérents, réalise les études dont ils ont besoin, organise les événements qui les font connaître, valorise les positions communes sur les sujets majeurs pour la « qualité de ville ».

600 villes

30 millions  
d'habitants

400 epci